

DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180223-2018D4-RAR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_04
Date de convocation : 15 février 2018



Objet :

Approbation des restes à réaliser – investissements

Par la suite d'une convocation en date du 16 février 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la mairie d'Arvioux, le 22 février 2018 à 17 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Mathieu ANTOINE

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Jacques BONNARDEL)
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé (pouvoir à Philippe CHABRAND) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Mathieu ANTOINE)
- **Arvioux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN)
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard Leterrier, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, présent ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, présente ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent

Vu :

- La délibération du Comité Syndical du 30 mars 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 ;
- Les règles de mise en œuvre de la comptabilité publique M14.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_04
Date de convocation : 15 février 2018

Objet :

Approbation des restes à réaliser – investissements

Considérant :

- L'exécution du budget 2017 et l'existence de restes à réaliser en investissement au terme de l'exercice, comme suit (en colonne RAR 2017 calculés) :

Restes à réaliser 2017

Opération		Dépenses		Recettes		Balance
N°	Intitulé	RAR 2017 calculés	RAR 2017 proposés	RAR 2017 calculés	RAR 2017 proposés	
149	Aménagement des maisons du Parc	47 204,38 €	47 204,38 €	19 544,76 €	19 544,76 €	- 27 659,62 €
160	Travaux maison du Parc (2014)	257 986,05 €	257 986,05 €	179 857,58 €	179 857,58 €	- 78 128,47 €
1511	Sentiers (Recettes en op. ONA)	60,91 €	0,00 €	5 000,00 €	4 939,09 €	4 939,09 €
153	Signalétique des communes	7 646,22 €	0,00 €	3 412,14 €	0,00 €	0,00 €
1541	Réserve naturelle investissements 2016	17 279,65 €	17 279,65 €	14 140,00 €	13 140,00 €	- 4 139,65 €
1581	Matériel services techniques et fonctionnement général	2 900,00 €	2 600,00 €	300,00 €	0,00 €	- 2 600,00 €
158	Matériel informatique	3 586,14 €	3 586,14 €	0,00 €	0,00 €	- 3 586,14 €
1591	Natura 2000 - ZSC investissements 2016	6 251,48 €	5 000,00 €	4 624,93 €	4 624,93 €	- 375,07 €
159	Natura 2000 - travaux (2014)	0,00 €	0,00 €	1 626,55 €	1 626,55 €	1 626,55 €
1602	Schéma des APN	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- 12 000,00 €
ONA	Muséographie Arche des cimes - régularisation	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0 €
Total		354 914,86 €	345 656,25 €	228 505,99 €	223 732,94 €	- 121 923,31 €

- L'obligation de reporter les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant ;
- La possibilité d'approuver les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2017 à reporter sur l'exercice 2018, comme ci-dessus (en colonne RAR 2017 proposés)

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_04
Date de convocation : 15 février 2018

Objet :

Approbation des restes à réaliser – investissements

Le Comité syndical du Parc naturel régional, réuni le 22 février 2017, décide, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 22
Nombre de membre présents : 15
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Votes contre : 0 Pour : 22
Abstentions : 0

- D'approuver les restes à réaliser proposés de la section d'investissement du budget 2017 ;
- De reporter intégralement ces restes à réaliser en recettes et dépenses sur l'exercice 2018 ;
- D'autoriser le Président à poursuivre l'exécution des opérations correspondantes dans la limite des crédits reportés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christian GROSSAN



The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular stamp. The stamp contains the text 'COMITE SYNDICAL ANTEE' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' at the bottom. The signature is written across the center of the stamp.